

Séance du Conseil communal du 17 novembre 2021

Convocation et annonce du 11 novembre 2021

Présents : ZOVILÉ-BRAQUET Marion (CSV), bourgmestre, SCHILTZ Fernand (LSAP), échevin, JUNGBLUT Tom (CSV), échevin, EIFES Eric (DP), ZHU Dali (DP), DI GENOVA Jean-Pierre (CSV), LAKAFF Laurent (CSV), ARRENSDORFF Jean-Jacques (Déi Gréng), WOLTER Laurence (Déi Gréng), WEYMERSKIRCH Patrick (LSAP), conseillers communaux, TAZIAUX Tim, secrétaire communal f. f., GASPAR Alix, rédactrice du rapport.

Excusé : SCHMITZ Jean-Pierre (CSV)

1. Définition du lieu de la réunion du conseil communal

Le conseil communal décide à l'unanimité des voix de définir le Centre culturel de Moutfort comme lieu de cette séance du conseil communal. Il a en outre été décidé d'organiser les prochaines séances du conseil communal sous la forme d'un évènement CovidCheck.

2. Personnel communal

Huis clos

3. Modification ponctuelle du règlement sur les bâtisses

Madame la bourgmestre déplore que les modifications apportées en 2017 au règlement sur les bâtisses ait permis de construire des maisons telles que celles de « Am Leedebierg » qui, en raison de la forte déclivité du terrain, ressortent extrêmement de leur environnement car elles sont bien plus hautes que les constructions environnantes.

Les terrains sont de plus en plus souvent divisés. Au lieu d'une seule maison, ils accueillent alors plusieurs bâtisses souvent étroites et donc hautes. Cela ne gêne pas seulement les voisins mais aussi le paysage de nos villages. C'est pourquoi le collège échevinal propose une modification ponctuelle du règlement sur les bâtisses.

Tom Schmit, architecte de la commune de Contern, explique que ce problème est dû au règlement actuel sur les bâtisses. On se réfère au centre du terrain pour déterminer la hauteur maximale d'une construction alors qu'il est préférable ici d'utiliser le bord de la route comme point de référence. Par ailleurs, les maisons des rues présentant une certaine pente ne sont pas construites en décalé alors que le panorama serait bien plus homogène si les constructions étaient décalées en fonction de la pente.

Le conseil communal approuve les modifications ponctuelles du règlement sur les bâtisses à l'unanimité.

4. Présentation et approbation du plan de gestion forestier 2022

Laurence Wolter (Déi Gréng) entre dans la salle.

Gil Jacquemoth, garde-forestier de la commune de Contern, montre une présentation sur le plan de gestion forestier pour l'année 2022. La restauration des habitats naturels est une franche réussite pour notre étang. Plusieurs mardelles ont aussi été renaturées en éliminant la vase et en nettoyant les environs pour recréer des creux remplis d'eau.

La reforestation de Conterheed progresse comme espéré, les sapins de Douglas ont fière allure. Jean-Jacques Arrensdorff demande pourquoi on ne laisse pas la forêt se développer naturellement. Le garde-forestier explique que la création de nouveaux peuplements forestiers peut se justifier de différentes façons : à certains endroits, il laisse la forêt se débrouiller tandis qu'à d'autres, il effectue des plantations ciblées pour que les arbres puissent être utilisés ultérieurement pour la production de bois.

Deux fois par an, un berger traverse la commune de Contern avec son troupeau. La transhumance, importante pour la gestion du paysage et la protection de la nature, améliore en outre la qualité du sol. Comme ce déplacement a lieu au printemps et à l'automne, Madame la bourgmestre évoque la possibilité de faire de la transhumance un évènement afin de sensibiliser les citoyens à l'importance de notre nature.

De plus, deux nouveaux étangs ont été aménagés à Oetrange. Ici, la nappe phréatique exerce une pression vers le haut, ce qui crée un biotope naturel. Jean-Pierre Di Genova trouve cet aménagement très réussi et demande si un sentier de promenade ou autre est prévu à cet endroit. Jean-Jacques Arrensdorff signale qu'il s'agit ici d'un biotope à protéger et à préserver idéalement de toute présence humaine. Le garde-forestier est également d'avis qu'il faut laisser aux biotopes entourant les étangs le temps de se développer avant de prévoir de nouvelles infrastructures.

Le plan de gestion forestier prévoit des recettes supplémentaires de 54 290 EUR pour des dépenses de 332 700 EUR. Une nouvelle remorque et une nouvelle échelle télescopique ont été achetées. Le tracteur déjà disponible permet de faciliter toute une série de travaux et est très utilisé. Quelque 200 stères de bois ont ainsi été traités et livrés cette année.

La collaboration avec ProActif s'est parfaitement déroulée. Gil Jacquemoth est content de pouvoir compter sur cette aide de temps en temps. Madame la bourgmestre rend hommage au travail du service forestier.

Le conseil communal approuve le plan de gestion forestier 2022 à l'unanimité.

5. Approbation d'une division de terrain à Contern – rue Belle-Vue

DI GENOVA Jean-Pierre (CSV) quitte la salle.

Le conseil communal approuve à l'unanimité la nouvelle division d'un terrain situé à Contern, rue Belle-Vue.

6. Approbation d'une division de terrain à Oetrange – montée d'Oetrange

Le conseil communal approuve à l'unanimité la nouvelle division d'un terrain situé à Oetrange, montée d'Oetrange.

7. Approbation d'un contrat – Luxembourg Online SA

Le conseil communal approuve à l'unanimité le contrat relatif à l'installation d'une antenne 5G à Contern. Jean-Jacques Arrensdorff demande si le collège échevinal a fait procéder à des mesures des fréquences. Tom Jungblut, échevin, répond qu'il s'agit d'une installation certifiée et que le rayonnement ne pose dès lors pas problème.

8. Nomination de plusieurs nouveaux membres dans une commission

Le conseil communal accepte à l'unanimité de nommer Mesdames Caroline Medinger et Sandy Heep à la Commission de la BD.

9. Attribution de deux subventions extraordinaires

Le conseil communal approuve à l'unanimité l'octroi de deux subventions extraordinaires : au club de basketball AB Contern et à la chorale Les Villageois Contern. Le montant total s'élève à 8336,55 €.

10. Subventions aux associations 2021

Le conseil communal décide à l'unanimité d'octroyer des subventions à différentes associations. Il s'agit d'une enveloppe globale de 3500 €.

11. Modification du règlement communal concernant les subventions aux associations

Tom Jungblut, échevin, signale que le règlement relatif aux subventions doit être appliqué différemment que précédemment au niveau du forfait officiels licenciés. Pour soutenir les bénévoles, ce montant devrait être payé par licence, pas comme subvention unique. Dans ce sens, certaines associations sportives recevront des dédommagements rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 et le règlement sera adapté.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver la modification du règlement communal relatif aux subventions aux associations.

12. Subventions aux associations 2021 – supplément pour des associations sportives

Le conseil communal décide à l'unanimité d'octroyer rétrospectivement des subventions à différentes associations sportives. Il s'agit d'une enveloppe globale de 7900 €.

13. Prise de position du conseil communal – Projet du 3^e plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse

Madame la bourgmestre explique que le collège échevinal souhaite se joindre à la prise de position concernant le projet du 3^e plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse.

Jean-Jacques Arrensdorff trouve cette position globalement positive. Il souligne que le Syvicol a également publié une prise de position intéressante sur ce thème. Il déplore le mauvais état de la Syre et relève l'importance qu'a toujours la question du changement climatique. Plusieurs petits projets peuvent déjà être une bonne amorce des changements.

Tom Jungblut, échevin, partage cet avis mais fait observer que les projets doivent aussi être réalisables, qui plus est dans un délai raisonnable.

Le conseil communal approuve à l'unanimité le projet du 3^e plan de gestion des parties luxembourgeoises des districts hydrographiques internationaux du Rhin et de la Meuse.

14. Approbation de recettes

Des recettes à hauteur de 97 324,78 € sont approuvées unanimement par le conseil communal pour l'exercice budgétaire 2021.

15. Informations et questions des conseillers communaux

Madame la bourgmestre évoque les lettres de remerciement que le collège échevinal a reçues dans le cadre de dons. Madame la bourgmestre renseigne sur les prochains événements, manifestations et rendez-vous. Une réunion citoyenne est prévue le 22 novembre 2021 pour débattre du nouveau concept de stationnement dans la commune. Les toilettes publiques seront inaugurées le 19 novembre 2021 à Contern. Le marché de Noël, l'exposition ContArt et une visite de St-Nicolas sont prévus du 3 au 5 décembre 2021 et la fête de Noël du personnel communal se tiendra le 17 décembre 2021.

Fernand Schiltz, échevin, évoque la semaine MyEnergy lors de laquelle des employés d'Enovos informent chaque ménage sur les aides en matière d'efficacité énergétique, les gestes et les habitudes du quotidien et les mesures en cas de construction ou de rénovation. Fernand Schiltz, échevin, explique qu'une installation photovoltaïque devrait être placée sur le toit de l'école de musique d'Oetrange en collaboration avec Ennercoop. Il ajoute que la diffusion du film « Eng Aerd » a rencontré un vif succès et que les discussions qui ont suivi avec les spectateurs ont été très constructives. Il attire l'attention sur la réunion annuelle de l'alliance internationale pour le climat qui aura lieu du 28 au 30 septembre 2022 à Hesperange. L'alliance pour le climat rassemble 1800 communes de 27 États européens, des Länder, des provinces, des ONG et d'autres organisations qui luttent activement ensemble contre le changement climatique.

Patrick Weymerskirch revient sur les principaux points de la réunion du comité du SICEC (« Syndicat intercommunal ayant pour objet la construction, l'entretien et l'exploitation d'un crématoire ») et fait part des décisions et des motivations du comité. Il a été question entre autres du budget de 2019, 2020 et 2021. Le montant des cotisations des membres reste inchangé. Mais, comme le nombre de membres augmente, les recettes sont continuellement en hausse.

Jean-Jacques Arrensdorff se renseigne sur l'avancement du dossier relatif à l'ouverture d'une pharmacie à Contern. Madame la bourgmestre explique qu'il incombe au ministère de la Santé de sélectionner le titulaire. Aucune décision n'a encore été communiquée officiellement au collègue échevinal. De plus, aucun local adéquat n'est disponible pour le moment. Le collègue échevinal aimerait mettre à disposition un endroit pour installer provisoirement la pharmacie dans un conteneur ou un pavillon jusqu'à ce qu'une infrastructure appropriée se libère.